

pas dans les limites de la dite municipalité.—*Gazette officielle*, 7 oct. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du vingt-huit septembre dernier (1893), de nommer commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Preston, comté d'Ottawa, MM. Grégoire Carrière, Zotique Thérien, Félix Deguire, Fortunat Friset et le révérend A.-C. Guillaume, prêtre.—*Gazette officielle*, 7 oct. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du vingt-huit septembre dernier (1893), de nommer M. Euclide Richer, libraire, de Saint-Hyacinthe, membre du bureau d'examineurs de cette ville, en remplacement de M. Jean-Baptiste Delage.—*Gazette officielle*, 7 oct. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par ordre en conseil en date du vingt-huit septembre dernier (1893), d'ériger en municipalité scolaire, pour les catholiques seulement, la paroisse de "Sainte-Rose de Lima de Sweetsburg", dans le comté de Missisquoi, avec les limites suivantes, savoir :

Bornée au nord par le township de East Farnham, à l'est partie par le township de Brome, partie par le township de Sutton, au sud par la ligne qui sépare les Nos 15 des Nos 16 dans les I, II, III et IVe rangs du township de Dunham, par la ligne qui sépare le No 17 du No 18 dans le Ve rang ; par la ligne qui sépare les Nos 20 des Nos 21 dans les VIe et VIIe rangs ; par la ligne qui sépare le No 23 du No 24 dans le 8e rang ; à l'ouest par la ligne qui sépare les Nos 16 et 17 du IVe rang des Nos 16 et 17 du Ve rang ; par la ligne qui sépare les Nos 18, 19 et 20 du Ve rang des Nos 18, 19 et 20 du VIe rang ; par la ligne qui sépare les Nos 21, 22 et 23 du VIIe rang, des Nos 21, 22 et 23 du VIIIe rang ; par la ligne qui sépare les Nos 24, 25, 26, 27 et 28 du VIIIe rang, des Nos 24, 25, 26, 27 et 28 du IXe du même township de Dunham.

Ce territoire forme partie actuellement des municipalités scolaires de Dunham, de Cowansville et de Sweetsburg, dans le comté de Missisquoi.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1894).—*Gazette officielle*, 7 oct. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Jean l'Évangéliste, comté de Bonaventure, les lots suivants du cadastre, savoir : depuis et y compris le No 1 jusqu'au No 13, inclusivement, des 1er, 2e, 3e, 4e et 5e rangs du canton "Nou-

velle", borné à l'est par la ligne du canton de Carleton, à l'ouest par le lot No 14 des susdits rangs du canton "Nouvelle", au sud par le "Rang du Bassin de la Rivière Nouvelle", et au nord par le 6e rang de "Nouvelle", et ériger ce territoire en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Louis de Gonzague."

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1894).—*Gazette officielle*, 7 oct. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du cinq octobre courant (1893), de nommer le révérend C.-Philippe Choquette, membre du bureau d'examineurs de Saint-Hyacinthe, en remplacement de M. le grand vicaire Gravel, qui a quitté le district.—*Gazette officielle*, 14 oct. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le 5 octobre courant (1893), de nommer M. Malcolm Smith, commissaire d'écoles pour la municipalité de Métis, comté de Matane, en remplacement de M. William Terriff, qui a quitté la municipalité.—*Gazette officielle*, 14 oct. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le 6 octobre courant (1893), de nommer M. Louis-Raphaël Dutour, commissaire d'écoles de la municipalité de la Longue Pointe, comté d'Hochelaga, en remplacement de M. Louis Caty.—*Gazette officielle*, 14 oct. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le 6 octobre courant (1893), de nommer le révérend Père Edmond Rottot, commissaire d'écoles de la municipalité de Saint-Grégoire le Thaumaturge, comté d'Hochelaga, en remplacement du révérend Père Ludger Arpin, qui a quitté la municipalité.—*Gazette officielle*, 14 oct. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le 13 octobre courant (1893), de nommer MM. Charles Montminy et Baptiste Gagné, commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Gilles, comté de Lotbinière, en remplacement de MM. Gustave-Ferdinand Montminy et Chrysostome Delage, dont le terme d'office a expiré en juillet dernier.—*Gazette officielle*, 21 oct. courant.